

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 3 février 2020 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Pro-Maire M. Éric Lachance et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance
M. Normand Duclos M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
deux (2) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11391)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Liste des arrérages de taxes pour 2019
5. Mandat pour cadre photos des élus municipaux
6. Achat nouvel ordinateur – poste de la secrétaire
7. Achat nouveau portable – salle de conférence
8. Renouvellement d'adhésion à l'ADMQ pour 2020
9. Demande de contribution financière – social des pompiers
10. Club optimiste Côte-de-Beaupré – achat de cartes pour le souper-bénéfice 2020
11. Demande au MDELCC – modifications aux conditions de vidange des installations septiques dans le Q-2, r.22
12. Formation pour les travaux publics
13. OMH de la Côte-de-Beaupré – acceptation du budget 2020 et paiement de la quote-part annuelle
14. Correspondances et divers
15. Paiement des comptes
16. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11392)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 13 janvier 2020 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Étant donné le retour du temps des fêtes, aucun comité n'a siégé durant cette période.

4. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES POUR 2019

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne de l'information aux membres du Conseil municipal concernant la liste des arrérages de taxes pour l'année 2019 en date du 3 février 2020. Les arrérages de taxes totalisent la somme de 70 094 \$ dont un montant de 31 455,43 \$ est sujet d'aller en vente pour non-paiement de taxes.

Le Conseil municipal demande qu'un dernier avis écrit soit transmis à tous les contribuables visés par le processus de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier devra soumettre de nouveau au Conseil municipal la liste des arrérages de taxes au début du mois de mars 2020, pour acceptation finale, avant qu'elle ne soit transmise à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

5. MANDAT POUR CADRE PHOTOS DES ÉLUS MUNICIPAUX

(Rés. # 11393)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier à effectuer des démarches auprès de la compagnie Imagine MJ.com pour la réalisation d'un cadre de photos des élus municipaux en poste de 2017 à 2021 et ce, selon la proposition reçue au montant de 195 \$ plus taxes.

6. ACHAT NOUVEL ORDINATEUR – POSTE DE LA SECRÉTAIRE

(Rés. # 11394)

Considérant que l'ordinateur du poste de la secrétaire est devenu désuet et qu'il donne des signes de faiblesse ;

Considérant qu'il était prévu au budget 2020 le changement de cet ordinateur ;

Considérant les démarches effectuées et la soumission reçue de la compagnie 6TemTI afin de remplacer et de faire l'installation complète de l'ordinateur ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'achat d'un nouvel ordinateur afin de remplacer celui de la secrétaire. L'achat sera fait auprès de la compagnie 6TemTI au cout de 1 280,78 \$ plus taxes.

7. ACHAT NOUVEAU PORTABLE – SALLE DE CONFÉRENCE

(Rés. # 11395)

Considérant que, dans la salle de conférence, un ordinateur portable est utilisé lors de certaines rencontres pour des présentations et que cet ordinateur portable sert également lors de rencontres à l'extérieur ;

Considérant que cet ordinateur portable est maintenant désuet et qu'il est important de prévoir son remplacement afin d'avoir les outils adéquats ;

Considérant qu'il était prévu au budget 2020 le changement de cet ordinateur ;

Considérant les démarches effectuées et la soumission reçue de la compagnie 6TemTI afin de remplacer et de faire l'installation complète de l'ordinateur ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'achat d'un nouvel ordinateur portable afin de remplacer celui situé dans la salle de conférence. L'achat sera fait auprès de la compagnie 6TemTI au cout de 770,44 \$ plus taxes.

8. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2020
(Rés. # 11396)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de monsieur Marc Lachance à titre de Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020 au coût de 923,43 \$ incluant l'assurance et les taxes.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Pro-Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

9. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
Social des pompiers (Rés. # 11397)

Considérant la demande de contribution que le Chef-pompier du service de sécurité incendie a fait parvenir au Conseil municipal pour l'organisation d'un social de Noël pour les pompiers ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de contribuer financièrement au social de Noël du service de sécurité incendie (SSI) qui sera organisé pour les pompiers volontaires de la Municipalité. La somme versée sera de 220 \$; ce qui équivaut à environ 10 \$ par pompier.

10. CLUB OPTIMISTE CÔTE-DE-BEAUPRÉ
Achat de cartes pour le souper-bénéfice 2020 (Rés. # 11398)

Considérant la demande de contribution que le Club Optimiste de la Côte-de-Beaupré a fait parvenir au Conseil municipal dans le but d'acheter une table d'invités lors de son activité de financement annuelle qui aura lieu le samedi 29 février 2020 à l'École secondaire du Mont-Ste-Anne ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseillère
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de participer, et ainsi faire l'achat d'une table de 10 cartes, pour l'activité de financement annuelle que le Club Optimiste de la Côte-de-Beaupré organise le 29 février 2020. Le coût sera de 250 \$. Les cartes seront offertes aux membres du Conseil municipal, aux employés municipaux ainsi qu'aux autres comités de la Municipalité.

11. DEMANDE AU MDELCC
Modifications aux conditions de vidange des installations septiques du Q-2, r.22
(Rés. #11399)

Considérant que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r.22) prévoient les conditions applicables aux vidanges des installations septiques ;

Considérant que la principale condition afin d'établir la fréquence de vidange qui est établie à ce même règlement Q-2, r.22, est l'usage de la résidence ; soit permanente aux deux (2) ans ou saisonnière aux quatre (4) ans ;

Considérant que la notion qui sert à différencier résidence permanente ou saisonnière comporte plusieurs particularités et qu'il arrive souvent des conditions d'utilisation qui peuvent porter à confusion ;

Considérant que, depuis 2019, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a pris au sérieux le respect de la qualité de l'environnement en établissant un règlement afin de prendre en charge la vidange des installations septiques sur son territoire afin de s'assurer que tous ses citoyens respectent les obligations en vertu du règlement Q-2, r.22 ;

Considérant qu'à certains égards la façon d'établir la fréquence des vidanges prévue à ce règlement pose problème et devient inéquitable pour plusieurs citoyens ;

Considérant que le règlement Q-2, r.22 prévoit une option de mesurage manuelle des boues afin d'établir la fréquence de vidange, mais que cette option se doit d'être réalisée à l'échelle du territoire complet et non à la pièce ;

Considérant que la Municipalité trouve important que le MDELCC puisse entreprendre une réflexion afin d'établir de nouvelles conditions ou du moins donner plus de latitude aux municipalités pour planifier la fréquence des vidanges des installations septiques, surtout lorsqu'une municipalité a pris en charge par règlement la vidange des installations septiques sur son territoire ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) de revoir les conditions à respecter pour la vidange des installations septiques dans le règlement du Q-2, r.22.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demande au MDELCC l'opportunité, pour les municipalités qui ont pris en charge la vidange des installations septiques sur leur territoire, d'avoir plus de latitude afin d'établir la fréquence des vidanges en fonction des usages réels qui sont faits dans la résidence isolée ainsi que d'effectuer le mesurage des boues à la pièce, en cas de doute réel.

Que cette résolution soit et est envoyée au Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charrette, à monsieur Julien Fortier, ingénieur à la direction régionale du MDELCC, au président de l'Union des municipalités du Québec, au président de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, madame Émilie Foster, afin d'aider la Municipalité dans ses revendications auprès du MDELCC.

12. FORMATION POUR LES TRAVAUX PUBLICS (Rés. # 11400)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser monsieur Bruno Lachance, contremaître des travaux publics, à participer à la formation « Inspection et entretien des bornes fontaines » qui aura lieu à Saint-Ferréol-les-Neiges le lundi 27 janvier 2020 au coût de 236,14 \$ taxes incluses.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à cette formation sur présentation des pièces justificatives.

13. OMH DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Acceptation du budget 2020 et paiement de la quote-part annuelle

(Rés. # 11401)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter les prévisions budgétaires 2020 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, telles que déposées et reçues le 18 décembre 2019.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'année 2020 qui sera de 6 554 \$.

La Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

14. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Pro-Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le rapport de la gestion de performance des municipalités de la Côte-de-Beaupré en gestion des matières résiduelles.
- Un communiqué des maires de la Municipalité de Saint-Joachim et de la Ville de Beaupré sur une possible fusion des deux entités.
- L'entente intermunicipale officielle intervenue entre la MRC de La Côte-de-Beaupré, les huit municipalités de la Côte-de-Beaupré et la Ville de Québec relativement à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles.
- Le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2019 de la bibliothèque Emma-Duclos.

15. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11402)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de janvier 2020, totalisant la somme de 278 275,17 \$.

Salaires

Pér. du 29/12 au 04/01	13 960,67 \$	Pér. du 05/01 au 11/01	8 449,70 \$
Pér. du 12/01 au 18/01	9 056,58 \$	Pér. du 19/01 au 25/01	8 312,84 \$
Pér. du 26/01 au 01/02	8 364,27 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Pro-Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11403)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 27.

Je soussigné, Éric Lachance, Pro-Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Éric Lachance, Pro-Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier